

Arrêté du 7 juillet 1989

modifié par l'arrêté du 12 juin 1991

TITRE PREMIER : *Conditions et formalités d'inscription.*

Pour faire acte de candidature à l'examen de formation spécifique du premier degré du brevet d'Etat à trois degrés d'éducateur sportif, option : Canoë-kayak et disciplines associées, les intéressés doivent fournir un dossier comprenant les pièces prévues à l'article 3 de l'arrêté du 8 mai 1974 relatif aux examens de formation spécifique. Ce dossier devra également comprendre :

Une attestation établie et signée par un titulaire du diplôme de maître nageur sauveteur ou du BEES des activités de la natation et certifiant l'aptitude du candidat à effectuer sans limite de temps un parcours de 200 mètres nage libre départ plongé ;

Une copie ou photocopie de la qualification " Ranimation " du brevet national de secourisme.

Pour les candidats à une ou plusieurs qualifications complémentaires, une copie ou photocopie du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option : Canoë-kayak ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option : Canoë-kayak et disciplines associées.

En outre, avant le début des épreuves, le candidat remettra au président du jury :

La ou les attestations de performances demandées ;

Le ou les dossiers requis pour l'entretien des épreuves pédagogiques.

TITRE II

L'examen de formation spécifique du premier degré du brevet d'Etat à trois degrés d'éducateur sportif, option : Canoë-kayak et disciplines associées, comprend des épreuves obligatoires et des qualifications complémentaires facultatives.

Les épreuves obligatoires permettent d'évaluer les capacités du candidat à organiser, animer et encadrer les diverses activités de canoë-kayak et de disciplines associées en rivière (jusqu'à la classe III) et en mer sans aller au-delà d'un mille de tout abri accessible (la force du vent ne dépassant pas 3 Beaufort).

I. Nature des épreuves obligatoires

A) ÉPREUVES TECHNIQUES

a) EPREUVE ÉCRITE

(Coefficient 1,5 ; durée : trois heures)

Cette épreuve comporte deux questions se rapportant au canoë-kayak et disciplines associées :

La première est relative aux thèmes suivants :

Connaissance du milieu et sécurité ;

Histoire, organisations et technologies ;

Aspects théoriques et pratiques de la navigation.

La seconde concerne les divers aspects de l'animation sportive touristique et de loisirs.

b) EPREUVE ORALE

(Coefficient 1)

Cette épreuve porte sur les connaissances relatives :

Aux règlements généraux et techniques de la fédération française de canoë-kayak ;

Aux disciplines associées ;

A l'environnement naturel de la pratique ;

A l'organisation sportive et administrative des instances dirigeantes et des structures d'accueil ;

La sécurité.

Le candidat tire au sort deux questions portant sur deux des cinq thèmes ci-dessus mentionnés. Il dispose d'un temps de préparation d'une heure.

L'entretien a une durée de trente minutes (dont quinze minutes consacrées à l'exposé du candidat et quinze minutes aux questions des membres du jury).

B) ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

(Coefficient 3,5)

a) PRÉPARATION ET CONDUITE D'UNE SÉANCE

**DANS UNE DISCIPLINE TIRÉE AU SORT PARMİ CELLES PROPOSÉES PAR LE
JURY**

EN FONCTION DES POSSIBILITÉS LOCALES

(Coefficient 2)

Le candidat prépare la séance à l'aide des éléments fournis par le jury et concernant :

Le thème ;

Le niveau et nombre des élèves ;

Le matériel disponible ;

Le lieu de l'activité.

Cette préparation est remise aux membres du jury. Elle permet d'évaluer les connaissances didactiques et la démarche pédagogique du candidat.

Lors de la conduite de la séance, le jury apprécie notamment :

La pertinence des tâches proposées (cohérentes avec le thème, adaptées au milieu, au matériel et aux différents niveaux des pratiquants) ;

Les capacités d'organisation (gestion du temps, de l'espace et du groupe, consignes collectives ou remarques personnalisées) ;

La relation entre l'éducateur et les pratiquants (motivation, intérêt des élèves, capacité à communiquer).

La durée de la séance est d'environ trente minutes et s'adresse à un groupe de pratiquants choisis de préférence en dehors des candidats à l'examen.

***b)* ENTRETIEN AVEC LE JURY**

(Coefficient 1,5 ; durée : trente minutes)

A l'issue de la séance, le jury demande au candidat d'évaluer les résultats de son action en fonction des objectifs poursuivis, des modalités de déroulement de la séance et des résultats obtenus.

Cet entretien s'appuiera également sur le dossier pédagogique remis par le candidat en début de session relatant et analysant une ou plusieurs expériences pédagogiques personnelles (10 pages maximum).

Le jury évalue notamment :

Les connaissances didactiques de l'activité ;

Les capacités d'analyse d'une tâche ;

Les fondements de la démarche pédagogique dans la discipline considérée ;

Les capacités d'analyse critique de la prestation effectuée.

C) ÉPREUVE PRATIQUE

(Coefficient 3)

Cette épreuve comporte :

Des tests éliminatoires ;

Une performance en situation de compétition ;

Deux démonstrations.

a) LES TESTS ÉLIMINATOIRES

Ces tests sont réalisés sur un rapide de classe III et l'échec à l'un ou l'autre d'entre eux entraîne automatiquement l'élimination du candidat pour ce groupe d'épreuves pratiques.

Esquimautage : en kayak, effectuer en cours de déplacement dans le courant un esquimautage par tour complet, sans préparation préalable.

Dessalage : en kayak, après avoir dessalé en amont du passage de classe III, se laisser flotter en tenant son matériel.

Récupération : récupérer une personne et son matériel après dessalage dans un rapide de classe III en utilisant une corde de sécurité depuis la rive.

Sauvetage : en kayak, faire traverser la rivière à une personne en la transportant d'un point de départ à un point d'arrivée définis par le jury.

b) PERFORMANCE

(Coefficient 1)

Elle est réalisée à l'occasion d'une épreuve fédérale dans une des trois spécialités suivantes : slalom, course en ligne, descente.

Le candidat a le choix de la spécialité et de l'embarcation.

Cette performance est authentifiée par une attestation délivrée par la direction technique nationale du canoë-kayak.

A partir de cette attestation, le jury attribue une note en utilisant le barème de référence no 1 (cf. 3° du titre II).

c) DEUX DÉMONSTRATIONS

(Coefficient 2)

Destinées à évaluer notamment l'efficacité des conduites motrices dans l'activité considérée, ces démonstrations comprennent :

Des prestations en canoë et en kayak (coefficient 1,5) sur un parcours déterminé par le jury, intégrant des entrées, sorties, traversées variées de courant. Le candidat effectue au moins une de ces deux prestations en classe III et a la possibilité d'effectuer la seconde en classe II (durée minimale soixante secondes) ;

Une prestation tirée au sort (coefficient 0,5).

Le candidat tire au sort la spécialité (course en ligne ou descente), choisit le bateau (canoë ou kayak) et évolue sur un parcours en eau calme défini par le jury (distance minimale 300 mètres).

II. Nature des épreuves correspondant

aux qualifications complémentaires facultatives

Entraînement à la compétition canoë-kayak (qualification correspondant à l'organisation, l'animation et l'encadrement de séances ou stages d'entraînement, ainsi qu'à la capacité de participer à l'élaboration des contenus d'entraînement et à l'organisation des programmes).

Canoë-kayak mer (qualification correspondant à l'organisation, l'animation et l'encadrement des sorties en mer par vent supérieur à force 3 Beaufort, ou à plus d'un mille d'un abri accessible ainsi que la conduite des séances d'apprentissage et d'entraînement de canoë-kayak de vague).

Raft en eaux vives (qualification correspondant à l'organisation, l'animation et l'encadrement de l'activité dans des rivières de classe supérieure à III).

Canoë-kayak en eaux vives (qualification correspondant à l'organisation, l'animation et l'encadrement de l'activité dans des rivières de classe supérieure à III).

Nage en eaux vives (qualification correspondant à l'organisation, l'animation et l'encadrement de l'activité dans les rivières de classe supérieure à III).

A) ÉPREUVES TECHNIQUES

(Coefficient 2,5)

Pour chacune des qualifications complémentaires facultatives, ces épreuves comportent :

a) UNE ÉPREUVE ÉCRITE

(Coefficient 1,5 ; durée : trois heures)

Le candidat doit traiter deux questions spécifiques à la qualification choisie relatives aux thèmes suivants :

Connaissance du milieu et sécurité :

Histoire, organisations et technologies ;

Aspects théoriques et pratiques de la navigation ;

Principes fondamentaux de l'animation.

b) UNE ÉPREUVE ORALE

(Coefficient 1)

Cette épreuve porte sur les connaissances spécifiques à la qualification :

Réglementation ;

Sécurité ;

Organisation sportive et administrative des instances dirigeantes et des structures d'accueil ;

Environnement naturel de la pratique.

Le candidat tire au sort deux questions portant sur deux des quatre thèmes ci-dessus mentionnés : il dispose d'un temps de préparation d'une heure.

L'entretien a une durée de trente minutes (quinze minutes consacrées à l'exposé du candidat et quinze minutes pour les questions posées par les membres du jury).

B) ÉPREUVES PÉDAGOGIQUES

(Coefficient 3,5)

a) PRÉPARATION ET CONDUITE D'UNE SÉANCE

DANS UNE DISCIPLINE TIRÉE AU SORT PARMI CELLES PROPOSÉES PAR LE JURY

EN FONCTION DES POSSIBILITÉS LOCALES

(Coefficient 2)

Le candidat prépare la séance à l'aide des éléments fournis par le jury et concernant :

Le thème ;

Le niveau et nombre des élèves ;

Le matériel disponible ;

Le lieu de l'activité.

Cette préparation est remise aux membres du jury.

Elle permet d'évaluer les connaissances didactiques et la démarche pédagogique du candidat.

Lors de la conduite de la séance, le jury apprécie notamment :

La pertinence des tâches proposées (cohérentes avec le thème, adaptées au milieu, au matériel et aux différents niveaux des pratiquants) ;

Les capacités d'organisation (gestion du temps, de l'espace et du groupe, consignes collectives ou remarques personnalisées) ;

La relation entre l'éducateur et les pratiquants (motivation, intérêt des élèves, capacité à communiquer).

La durée de la séance est d'environ trente minutes et s'adresse à un groupe de pratiquants choisis de préférence en dehors des candidats à l'examen.

***b)* ENTRETIEN AVEC LE JURY**

(Coefficient 1,5 ; durée : trente minutes)

A l'issue de la séance, le jury demande au candidat d'évaluer les résultats de son action en fonction des objectifs poursuivis, des modalités de déroulement de la séance et des résultats obtenus.

Cet entretien s'appuiera également sur le dossier pédagogique remis par le candidat en début de session, relatant et analysant une ou plusieurs expériences pédagogiques personnelles (10 pages maximum).

Le jury évalue notamment :

Les connaissances didactiques de l'activité ;

Les capacités d'analyse d'une tâche ;

Les fondements de la démarche pédagogique dans la discipline considérée ;
Les capacités d'analyse critique de la prestation effectuée.

C) ÉPREUVES PRATIQUES

(Coefficient 3)

1. Pour la qualification complémentaire

" Entraînement à la compétition canoë-kayak "

Cette épreuve comprend :

Une performance (coefficient 1,5) réalisée à l'occasion d'une épreuve fédérale dans une des trois spécialités suivantes : slalom, course en ligne, descente.

Le candidat a le choix de la spécialité et de l'embarcation.

Cette performance est authentifiée par une attestation délivrée par la direction technique nationale du canoë-kayak.

A partir de cette attestation, le jury attribue une note en utilisant le barème de référence no 2 (cf. 3° du titre II).

Une prestation (coefficient 1,5) effectuée dans la même spécialité, lors d'un parcours défini par le jury sur une embarcation monoplace différente de celle choisie pour l'épreuve de performance.

2. Pour la qualification complémentaire " canoë-kayak " en mer

Cette épreuve comprend :

a) Deux tests éliminatoires :

Exécuter en eau profonde deux méthodes de sauvetage tirées au sort sur une liste proposée par le jury ;

Exécuter par mer agitée un esquimautage (tour complet).

b) Deux parcours en kayak de mer (coefficient 2) :

1. Contourner les bouées matérialisant un triangle équilatéral de 500 mètres de côté par vent de force supérieur à 4 Beaufort et mer formée (le parcours est orienté afin que le candidat reçoive sur un des trois côtés le vent de 3/4 arrière) ;

2. Effectuer un départ et une arrivée de plage en allant contourner par mer formée, une bouée placée à 100 mètres du bord.

c) Une prestation en kayak de vague (coefficient 1).

Evoluer sur des vagues d'une amplitude d'un mètre cinquante.

3. Pour la qualification complémentaire " raft en eaux vives "

Cette épreuve comprend :

Un **test** éliminatoire de sauvetage : dans un rapide de classe IV, sauter depuis la rive pour récupérer et ramener au bord un nageur avec gilet ou un mannequin lesté et équipé d'un gilet ;

Une prestation en raft à l'aviron (coefficient 2) : sur une portion de rivière de classe IV-V, d'une longueur minimale de 500 mètres, respecter un parcours imposé par le jury ; quatre personnes au moins sont à bord du raft et pourront aider à l'accostage ;

Une prestation en raft à la pagaie (coefficient 1) : sur une portion de rivière de classe IV-V, commander et diriger un équipage de cinq ou six personnes afin de respecter un parcours imposé par le jury.

4. Pour la qualification complémentaire " canoë-kayak en eaux vives "

Cette épreuve comprend :

Des tests éliminatoires : ils sont réalisés sur un rapide de classe IV-V et l'échec à l'un ou l'autre d'entre eux entraîne automatiquement l'élimination du candidat pour ce groupe d'épreuves pratiques :

Esquimautage : en kayak, effectuer en cours de déplacement dans le courant un esquimautage par tour complet sans préparation préalable.

Dessalage : en kayak, après avoir dessalé en amont du passage de classe IV-V, se laisser flotter en tenant son matériel.

Récupération : récupérer une personne et son matériel après dessalage dans un rapide de classe IV-V en utilisant une corde de sécurité depuis la rive.

Sauvetage : en kayak, faire traverser la rivière à une personne en la transportant d'un point de départ à un point d'arrivée définis par le jury.

Une prestation en kayak (coefficient 1,5) : sur une portion de rivière classe IV-V, d'une longueur minimale de 200 mètres, respecter un parcours imposé par le jury.

Une prestation de navigation à vue (coefficient 1,5) : sur une portion de rivière de classe IV-V d'une longueur minimale de 200 mètres.

5. Pour la qualification complémentaire Nage en eaux vives

Cette épreuve comprend :

Un **test** éliminatoire : dans un rapide de classe IV, sauter depuis la rive, pour récupérer et ramener au bord un nageur avec gilet ou un mannequin lesté équipé d'un gilet ;

Une prestation sur un parcours de slalom (coefficient 1,5) : sur une portion de rivière de classe IV-V d'une longueur minimale de 200 mètres, respecter un parcours imposé par le jury ;

Une prestation de descente (coefficient 1,5) : sur une portion de rivière de classe IV-V, d'une longueur minimale de 200 mètres, descendre sans flotteur en accompagnant un élève équipé normalement.

3. Barèmes de référence

pour l'établissement de la note de performance

du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré

option " canoë-kayak et disciplines associées "

I. RÈGLES GÉNÉRALES

La note de performance est réalisée à l'occasion d'épreuves fédérales junior/senior de niveau national ou international, ayant pour but d'attribuer un titre, de classement, un nombre de points figurant dans l'un des barèmes ci-après.

En sont exclues les courses suivantes :

Par équipes de plusieurs bateaux ;

En équipages supérieurs à deux par bateau ;

De fond en course en ligne ;

De longue distance ;

Dans la catégorie " mixte ".

II. NOTATION EN FONCTION DU TITRE OBTENU

20 : Les cinq premiers aux championnats du Monde individuel ;

19 : Du sixième au neuvième aux championnats du Monde individuel ;

18 : Le premier aux championnats du Monde individuel ;

18,5 : Du dixième au dix-huitième aux championnats du Monde individuel ;
 : Le deuxième et le troisième aux championnats du Monde individuel.

III. FORMULE GÉNÉRALE DE CALCUL DE LA NOTE A PARTIR DE LA PERFORMANCE

$$\text{Note} = - 10 \left[\sinus \left(\frac{\pi}{t0 - t20} \right) \left(t - \frac{t20 + t0}{2} \right) \right] + 10$$

où : t = Temps (ou points) mis par le concurrent.
 $t0$ = Temps (ou points) correspondant à la note « zéro ».
 $t20$ = Temps (ou points) correspondant à la note « vingt ».

Exemple : $t0 = 200$
 $t20 = 100$
 $t = 150$

$$10 = - 10 \left[\sinus \left(\frac{\pi}{100} \right) \left(150 - \frac{300}{2} \right) \right] + 10$$

Les tableaux, qui figurent aux paragraphes IV et V ci-après, donnent, selon la formule ci-dessus, les notes correspondant aux performances course en ligne en minutes et secondes, slalom en points ou descente en points.

4. Barème n° 1

Notes	Course en lignes						Slalom		Descente	
	Temps en minutes, secondes, 1/10						En points FFCK		En points FFCK	
	500 m			1 000 m			C1 H	Autres	K1 D	Autres
K2 H	C2 H- K2 D K1 H	C1 H K1 D	K2 H	C2 H- K1 H	C1 H					
20	1 43 0	1 54 0	2 06 0	3 37 0	4 00 0	4 21 0	100	120	110	40
19,5	1 47 9	1 59 1	2 11 9	3 45 0	4 09 5	4 31 8	171	201	133	63
19	1 49 9	2 01 2	2 14 3	3 48 5	4 13 5	4 36 2	200	235	143	73
18,5	1 51 5	2 02 9	2 16 2	3 51 1	4 16 6	4 39 7	224	261	151	81

18	1 52 8	2 04 3	2 17 9	3 53 3	4 19 3	4 42 6	243	284	157	87
17,5	1 54 0	2 05 5	2 19 4	3 55 4	4 21 6	4 45 3	261	304	163	93
17	1 55 2	2 06 7	2 20 7	3 57 3	4 23 8	4 47 8	277	323	168	98
16,5	1 56 2	2 07 8	2 22 0	3 59 0	4 25 9	4 50 2	292	340	173	103
16	1 57 2	2 08 8	2 23 2	4 00 6	4 27 8	4 52 4	307	356	178	108
15,5	1 58 1	2 09 7	2 24 4	4 02 2	4 29 6	4 54 5	320	372	182	112
15	1 59 0	2 10 6	2 25	4 03 7	4 31 3	4 56 4	333	387	187	117
14,5	1 59 9	2 11 5	2 26 5	4 05 1	4 33 0	4 58 3	346	401	191	121
14	2 00 8	2 12 4	2 27 5	4 06 5	4 34 7	5 00 2	358	415	195	125
13,5	2 01 6	2 13 3	2 28 5	4 07 9	4 36 3	5 02 0	370	429	199	129
13	2 02 4	2 14 2	2 29 5	4 11 3	4 37 9	5 03 8	382	442	203	133
12,5	2 03 2	2 15 0	2 30 5	4 12 6	4 39 5	5 05 5	394	456	207	136
12	2 04 0	2 15 8	2 31 4	4 12 9	4 41 0	5 07 2	405	469	210	140
11,5	2 04 8	2 16 6	2 32 3	4 13 2	4 42 5	5 08 9	416	482	214	144
11	2 05 6	2 17 4	2 33 2	4 14 5	4 44 0	5 10 6	428	495	217	148
10,5	2 06 3	2 18 2	2 34 1	4 15 8	4 45 5	5 12 3	439	507	221	151
10	2 07 0	2 19 0	2 35 0	4 17 0	4 47 0	5 14 0	450	520	225	155
9,5	2 07 7	2 19 8	2 35 9	4 18 2	4 48 5	5 15 7	461	533	229	159
9	2 08 4	2 20 6	2 36 8	4 19 5	4 50 0	5 17 4	472	545	233	162
8,5	2 09 2	2 21 4	2 37 7	4 20 8	4 51 5	5 19 1	484	558	236	166
8	2 10 0	2 22 2	2 38 6	4 22 1	4 53 0	5 20 8	495	571	240	170
7,5	2 10 8	2 23 0	2 39 5	4 23 4	4 54 5	5 22 5	506	584	243	174
7	2 11 6	2 23 8	2 40 5	4 24 7	4 56 1	5 24 2	518	598	247	177
6,5	2 12 4	2 24 6	2 41 5	4 26 1	4 57 7	5 26 0	530	611	251	181
6	2 13 2	2 25 5	2 42 5	4 27 5	4 59 3	5 27 6	542	625	255	185
5,5	2 14 1	2 26 4	2 43 5	4 28 9	5 01 0	5 29 7	554	639	259	189
5	2 15 0	2 27 3	2 44 5	4 30 3	5 02 7	5 31 6	567	653	263	193
4,5	2 15 9	2 28 2	2 45 6	4 31 8	5 04 4	5 33 6	580	668	268	198
4	2 16 8	2 29 2	2 46 8	4 33 4	5 06 2	5 35 6	593	684	272	202
3,5	2 17 8	2 30 2	2 48 0	4 35 0	5 08 1	5 37 7	608	700	277	207
3	2 18 8	2 31 3	2 49 3	4 36 6	5 10 2	5 40 0	623	717	282	212
2,5	2 20 0	2 32 5	2 50 6	4 38 5	5 12 4	5 42 5	639	736	287	217
2	2 21 2	2 33 7	2 52 1	4 40 6	5 14 7	5 45 2	657	756	293	223
1,5	2 22 5	2 35 1	2 53 8	4 42 8	5 17 4	5 48 3	676	779	299	229
1	2 24 1	2 36 8	2 55 7	4 45 5	5 20 5	5 51 8	700	805	307	237
0,5	2 26 1	2 38 9	2 58 1	4 49 0	5 24 5	5 56 2	729	839	317	247
0	2 31 0	2 44 0	3 04	4 57 0	5 34 0	6 07 0	800	920	340	270

5. Barème n° 2 pour la qualification complémentaire, entrainement à la compétition

Notes	Course en lignes						Slalom		Descente	
	500 m			1 000 m			C1 H	Autres	K1 D	Autres
	K2 H	C2 H- K2 D K1 H	C1 H - K1 D	K2 H	C2 H- K1 H	C1 H				
20	1 36 0	1 47 0	1 57 0	3 25 0	3 46 0	4 05 0	0	0	75	5
19,5	1 40 7	1 52 0	2 02 0	3 33 0	3 55 5	4 15 0	71	81	98	28
19	1 42 9	1 54 2	2 05 0	3 36 5	3 59 5	4 20 3	100	115	108	38
18,5	1 44 5	1 55 8	2 07 0	3 39 1	4 02 6	4 23 8	124	141	116	46
18	1 45 8	1 57 2	2 08 8	3 41 3	4 05 3	4 26 8	143	164	122	52
17,5	1 47 0	1 58 5	2 10 3	3 43 3	4 07 7	4 29 4	161	184	128	58
17	1 48 0	1 59 6	2 11 7	3 45 2	4 09 8	4 31 8	177	203	133	63
16,5	1 49 0	2 00 6	2 13 0	3 47 0	4 11 8	4 34 1	192	220	138	68
16	1 50 0	2 01 6	2 14 1	3 48 6	4 13 7	4 36 3	207	236	143	73
15,5	1 51 0	2 02 6	2 15 2	3 51 1	4 15 5	4 38 3	220	252	147	77
15	1 52 0	2 03 6	2 16 3	3 51 6	4 17 3	4 40 3	233	267	152	82
14,5	1 52 9	2 04 6	2 17 4	3 53 1	4 19 0	4 42 3	246	281	156	86
14	1 53 8	2 05 5	2 18 4	3 54 5	4 20 7	4 44 2	258	295	160	90
13,5	1 54 7	2 06 4	2 19 4	3 55 9	4 22 3	4 46 0	270	309	164	94
13	1 55 5	2 07 2	2 20 4	3 57 3	4 23 9	4 47 8	282	322	168	98
12,5	1 56 3	2 08 0	2 21 4	3 58 6	4 25 5	4 49 5	294	336	172	101
12	1 57 1	2 08 8	2 22 4	3 59 9	4 27 0	4 51 2	305	349	175	105
11,5	1 57 9	2 09 6	2 23 3	4 01 2	4 28 5	4 52 9	316	362	179	109
11	1 58 6	2 10 4	2 24 2	4 02 5	4 30 0	4 54 6	328	375	182	113
10,5	1 59 3	2 11 2	2 25 1	4 03 8	4 31 5	4 56 3	339	387	186	116
10	2 00 0	2 12 0	2 26 0	4 05 0	4 33 0	4 58 0	350	400	190	120
9,5	2 00 7	2 12 8	2 26 9	4 06 2	4 34 5	4 59 7	361	413	194	124

9	2 01 5	2 13 6	2 27 8	4 07 5	4 36 0	5 01 4	372	425	198	127
8,5	2 02 3	2 14 4	2 28 7	4 08 8	4 37 5	5 03 1	384	438	201	131
8	2 03 1	2 15 2	2 29 6	4 10 1	4 39 0	5 04 8	395	451	205	135
7,5	2 03 9	2 16 0	2 30 6	4 11 4	4 40 5	5 06 5	406	464	208	139
7	2 04 7	2 16 8	2 31 6	4 12 7	4 42 1	5 08 2	418	478	212	142
6,5	2 05 5	2 17 6	2 32 6	4 14 1	4 43 7	5 10 0	430	491	216	146
6	2 06 3	2 18 5	2 33 6	4 15 5	4 45 3	5 11 8	442	505	220	150
5,5	2 07 2	2 19 4	2 34 6	4 16 9	4 47 0	5 13 7	454	519	224	154
5	2 08 1	2 20 3	2 35 7	4 18 4	4 48 7	5 15 7	467	533	228	158
4,5	2 09 0	2 21 2	2 36 8	4 19 9	4 50 5	5 17 7	480	548	233	163
4	2 10 0	2 22 2	2 37 9	4 21 4	4 52 3	5 19 7	493	564	237	167
3,5	2 11 0	2 23 2	2 39 0	4 23 0	4 54 2	5 21 9	508	580	242	172
3	2 12 0	2 24 3	2 40 3	4 24 8	4 56 2	5 24 2	523	597	247	177
2,5	2 13 0	2 25 5	2 41 7	4 26 7	4 58 3	5 26 6	539	616	252	182
2	2 14 2	2 26 8	2 43 2	4 28 7	5 00 7	5 29 2	557	636	258	188
1,5	2 15 5	2 28 2	2 45 0	4 30 9	5 03 4	5 32 2	576	659	264	194
1	2 17 1	2 29 8	2 47 0	4 33 5	5 06 5	5 35 7	600	685	272	202
0,5	2 19 3	2 32 0	2 50 0	4 37 0	5 10 5	5 40 0	629	719	282	212
0	2 24 0	2 37 0	2 55 0	4 45 0	5 20 0	5 51 0	700	800	305	235

(BO. Jeunesse et [Sports](#) n°16 du 6 septembre 1989).